



NOTICE D'INFORMATION ET FICHE D'INSCRIPTION

Epreuves de sélection

**Pour les titulaires d'un diplôme extracommunautaire de
Manipulateur d'Electroradiologie Médicale**

Année 2026

Cette notice est à conserver par le candidat



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



REGION
NORMANDIE



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. DATES A RETENIR	3
2. PEUVENT SE PRESENTER AUX EPREUVES DE SELECTION	4
3. PIECES A FOURNIR	5
4. NATURE DES EPREUVES	6
4.1 Objectifs des épreuves d'admission	6
4.2 Epreuve d'admissibilité	6
4.3 Epreuves d'admission	6
5. RESULTATS DU CONCOURS	7
5.1 Classement des candidats	7
5.2 Diffusion des résultats	7
6. INFORMATIONS POST-ADMISSION	8
6.1 Dispenses de scolarité	8
6.2 Frais pédagogiques	8
6.3 Frais de scolarité	8
6.4 Bourses d'études	9
6.5 Informations relatives aux attendus nationaux	9
6.6 Obligations vaccinales	9
7. ANNEXE : FICHE D'INSCRIPTION – CONCOURS IFMEM 2026	10

1. DATES A RETENIR

<u>CLÔTURE DES INSCRIPTIONS :</u> <i>Tout dossier reçu après cette date (cachet de la poste faisant foi) sera rejeté.</i>	Vendredi 6 février 2026
<u>ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE :</u> <i>Le 2 mars 2026, si vous n'avez pas reçu votre convocation aux épreuves, merci de bien vouloir contacter le secrétariat de scolarité IFMEM.</i>	Jeudi 12 mars 2026
<u>PUBLICATION DES RESULTATS D'ADMISSIBILITE :</u>	Lundi 23 mars 2026 au plus tard
<u>ÉPREUVES D'ADMISSION :</u> <i>Le 1^{er} avril 2026, si vous n'avez pas reçu votre convocation aux épreuves, merci de bien vouloir contacter le secrétariat de scolarité IFMEM.</i>	Entre le 7 et le 9 avril 2026
<u>PUBLICATION DES RÉSULTATS :</u>	Lundi 11 mai 2026 au plus tard
<u>DATE LIMITE DE CONFIRMATION D'ENTREE EN FORMATION</u>	Mardi 26 mai 2026

Les résultats seront envoyés par courrier pour tous les candidats. Ils seront également publiés sur le site Internet du CHU mais seule la réception d'une confirmation par écrit à valeur légale.

2. PEUVENT SE PRESENTER AUX EPREUVES DE SELECTION

L'IFMEM du CHU de Caen est agréé pour un recrutement total de 28 places.

Concernant les épreuves de sélection extra-communautaires, le nombre total de candidats admis ne peut excéder 5% de la capacité d'accueil de l'institut, **solt 2 places.**

Le directeur de l'institut de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale, sur proposition de la commission d'attribution des crédits et après avis de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, est habilité à dispenser les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection d'une partie de la formation.

Attention :

Cette procédure de constitution de dossier « papier » est strictement réservée aux candidats extra-communautaires.

3. PIECES A FOURNIR

Le dossier d'inscription **NON AGRAFE** est :

- **à déposer** à l'accueil du Pôle des Formations et de Recherche en Santé (PFRS) ou dans la boîte aux lettres située à l'entrée du bâtiment à l'adresse suivante : PFRS, 2 rue des Rochambelles, Caen
OU
- **à adresser par courrier** à l'Institut de Formation des Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale - Avenue de la Côte de Nacre - CS 30001 - 14033 Caen Cedex 9

Il ne sera pas fait de réponse téléphonique de réception de dossier. Un accusé de réception de votre dossier vous sera envoyé par courrier.

Attention :

Tout dossier reçu ou déposé hors délai sera refusé.

PIECES A FOURNIR AVANT LA CLOTURE DES INSCRIPTIONS
- Fiche d'inscription dûment remplie à détacher des annexes du présent document
- Photocopie recto verso d'une pièce d'identité : <ul style="list-style-type: none">- de la carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité,
- Photocopie du titre de séjour valide pour toute la période de la formation
- Photocopie : <ul style="list-style-type: none">- du diplôme de manipulateur d'électroradiologie médicale ou un titre équivalent (l'original devra être fourni lors de l'admission en formation) ;
- Le relevé détaillé du programme des études suivies précisant : <ul style="list-style-type: none">- le nombre d'heures de cours par matière et par année de formation ;- le contenu et le nombre d'heures de chaque stage clinique effectué au cours de la formation dans les différents champs d'exercice de la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale ;- le dossier d'évaluation continue ; <p><u>le tout délivré et attesté par une autorité officielle compétente du pays qui a délivré le diplôme :</u></p>
- Pour les candidats ayant déjà une expérience professionnelle, toute attestation en lien avec l'exercice de la profession ;
- Le curriculum vitae
- Une lettre de motivation
La traduction en français par un traducteur assermenté de l'ensemble de ces documents
- Chèque d'un montant de <u>265 euros</u>, pour acquitter les droits d'inscription, à l'ordre du Trésor Public.

NB : Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. L'allongement de 5 ans pour les cartes d'identité concerne :

- *les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.*
- *les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.*

La présentation de la pièce d'identité sera exigée pour passer les épreuves.

4. NATURE DES EPREUVES

4.1 Objectifs des épreuves d'admission

- Apprécier le parcours professionnel et les motivations du candidat.
- Apprécier les connaissances, les capacités de compréhension et d'analyse d'une situation donnée.
- Apprécier les démarches et aptitudes techniques et pratiques du candidat.

4.2 Epreuve d'admissibilité

Ecrite et anonyme, il s'agit d'une épreuve comportant 5 questions de culture générale devant permettre d'évaluer :

- la maîtrise de la langue française ;
- les connaissances sanitaires et sociales.

Durée : **1h30** - Notation : **20 points**

Pour être admissible, le candidat doit obtenir la moyenne à cette épreuve ; soit une note au moins égale à 10/20.

4.3 Epreuves d'admission

Epreuve orale :

⇒ Entretien en langue française devant un jury de deux cadres de santé manipulateurs.

Durée : **30 minutes**, notation : **20 points** (une note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire).

⇒ Epreuve de mise en situation pratique consiste en l'étude d'un cas clinique, voire une situation simulée en rapport avec l'exercice de la profession de manipulateur dont le sujet est tiré au sort.

Durée : **2 heures**, notation : **20 points** (une note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire).

**Pour être admis à l'IFMEM,
le candidat doit obtenir la moyenne à ces épreuves ;
soit une note au moins égale à 30/60 aux trois épreuves de sélection.**

5. RESULTATS DU CONCOURS

Les résultats des épreuves d'admission ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées. Une dérogation est accordée de droit en cas de :

- départ au service national,
- maternité,
- rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale,
- rejet de demande de congé de formation,
- rejet de demande de mise en disponibilité
- garde d'un enfant de moins de 4 ans.

En outre, en cas de maladie ou d'accident, ou si l'élève apporte la preuve de toute autre évènement grave lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report peut être accordé par le directeur de l'institut de formation.

5.1 Classemement des candidats

A l'issue des épreuves de sélection et au vu des notes attribuées par le jury aux trois épreuves, la liste de classement est établie par ordre de mérite. Elle comprend :

- Une **liste principale avec les 2 premiers candidats admis.**
- Une liste complémentaire avec les candidats suivants qui permet de combler les vacances résultant des désistements éventuels.

Une note inférieure à 10/20 à l'une des épreuves est éliminatoire.

Lorsque deux ou plusieurs candidats obtiennent le même nombre de points, le rang de classement est déterminé par la note obtenue à l'épreuve écrite, puis la note obtenue à l'épreuve de mise en situation pratique.

En cas d'égalité de note obtenue à l'ensemble des épreuves, le candidat le plus âgé est classé avant les autres.

5.2 Diffusion des résultats

Les listes principale et complémentaire (sans mention des notes des candidats) sont **affichées au siège de l'institut et disponibles sur le site internet** du CHU (<https://www.chu-caen.fr/ifmem.html>).

Conformément à l'article 27 de la loi informatique et libertés n°78-17, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations. Vous pouvez donc vous opposer à la diffusion de votre nom sur ces listes. Dans ce cas, vous veillerez à cocher la case prévue à cet effet sur la fiche d'inscription au concours.

Tous les candidats sont personnellement informés par courrier de leurs résultats. Si dans les 10 jours suivant l'affichage, le candidat n'a pas donné son **accord écrit**, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

6. INFORMATIONS POST-ADMISSION

6.1 Dispenses de scolarité

Arrêté du 31 août 2004 relatif aux dispenses susceptibles d'être accordées aux candidats titulaires d'un diplôme extracommunautaire de manipulateur d'électroradiologie médicale sollicitant l'exercice de la profession en France en vue de la préparation du diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale, article 8 :

Les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection peuvent se voir dispenser d'une partie de la formation ; ces dispenses de scolarité peuvent être accordées par le directeur de l'institut après avis de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles d'étudiants.

Cette décision est prise en fonction du niveau de formation initiale du candidat et de son expérience professionnelle lesquelles sont appréciées sur la base de leur dossier d'inscription ainsi que sur les résultats obtenus aux épreuves de sélection.

6.2 Frais pédagogiques

Le coût est fixé annuellement après décision du Conseil de Surveillance du CHU de CAEN.

Pour information : le coût pédagogique 2025 s'élève à 6800,00€ pour l'année scolaire complète.

Le financement de votre formation peut être pris en charge par votre employeur ou par un organisme financeur.

ATTENTION : Pour vous assurer de cette prise en charge, des démarches doivent être anticipées avant votre inscription.

A cet effet, L'IFMEM de Caen est référencé DATADOCK avec le numéro suivant :



6.3 Frais de scolarité

Le coût est fixé annuellement, Il s'élevait pour l'année 2025/2026 à 178€. Lorsqu'un candidat inscrit se désiste, les frais de scolarité qu'il a versés demeurent acquis à l'institut.

Les étudiants doivent par ailleurs s'acquitter **chaque année** : De la Contribution Vie Etudiante et de Campus « CVEC » (105€ en 2025).

6.4 Bourses d'études

Les étudiants peuvent obtenir une **bourse d'état attribuée par le Conseil Régional**. Celle-ci est accordée en fonction des ressources de l'année précédente (soit des parents, du conjoint ou personnelles).

La demande est faite au moment de l'admission définitive sur le site du CROUS de Caen (<http://www.unicaen.fr/crous>). Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site de la Région Basse-Normandie (<http://www.region-basse-normandie.fr>) aux rubriques « apprendre à se former » et « publication formation professionnelle ».

6.5 Informations relatives aux attendus nationaux

Intérêt pour les sciences, l'évolution scientifique et technologique, le domaine de la santé

- Connaissances dans le champ scientifique et technologique (*physique-chimie, biologie, physiologie, mathématiques*)
- Connaissances dans le domaine sanitaire et social
- Représentation du métier et du soin
- Intérêt et usages des outils et ressources numériques

Compétences relationnelles et communication

- Aptitude à l'attention, l'écoute et l'empathie
- Aptitude à collaborer et travailler en équipe
- Capacités à communiquer et intégrer des groupes
- Sens de l'intérêt collectif

Compétences à la démarche scientifique

- Aptitude au raisonnement scientifique, logique
- Aptitude à la recherche, mobilisation et mise en lien des informations
- Capacité d'étonnement, sens critique et discernement, créativité

Maitrise d'expression

- Maîtrise du Français à l'écrit comme à l'oral
- Aptitude à communiquer en langue étrangère (*notamment Anglais*)

Compétences organisationnelles

- Rigueur, assiduité, persévérance
- Respect des engagements, autonomie au travail
- Aptitude organisationnelle et dextérité

6.6 Obligations vaccinales

Les étudiants des métiers de la santé sont soumis à des obligations vaccinales, avec obligation d'être à jour à l'entrée en institut ou au plus tard avant le 1er stage.

En cas de non-respect des obligations vaccinales, l'étudiant ne pourra pas aller en stage (Certaines mises à jour demandent plusieurs mois).

Les vaccinations obligatoires sont celles contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite (DTP) et l'hépatite B.

D'autres vaccinations sont recommandées pour les métiers de la santé (ROR, coqueluche, méningite à méningocoque C, varicelle, grippe)

7. ANNEXE : Fiche d'inscription – Concours IFMEM 2026

A remplir LISIBLEMENT et en MAJUSCULES	
NOM DE NAISSANCE : _____	
Prénoms : _____	
NOM D'EPOUSE : _____	
Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	
Né(e) le : ____ / ____ / _____ à : _____	
Nationalité : _____	
ADRESSE : _____ _____	
Code postal : _____	
VILLE : _____	PAYS : _____
Téléphone fixe : ____ / ____ / ____ / ____ / ____	
Téléphone portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____	
Adresse MAIL VALIDE : _____ @ _____	
J'accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
RESERVE A L'IFMEM	
N° de dossier : _____	
Pièces déposées le : ____ / ____ / ____	
<input type="checkbox"/> Droits d'inscription <input type="checkbox"/> Pièce d'identité <input type="checkbox"/> CV et lettre de motivation <input type="checkbox"/> Copie du diplôme de manipulateur <input type="checkbox"/> Relevé du programme (nombre heures cours et stages, dossier d'évaluation)	

STATUT DU CANDIDAT AVANT SON ENTREE DANS LE CURSUS :	
<input type="checkbox"/> Poursuite des études	
<input type="checkbox"/> Salarié, précisez le nom de l'employeur : _____	
<input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi : <input type="checkbox"/> Indemnisé <input type="checkbox"/> Non indemnisé	

FINANCEMENT DES ETUDES (salariés uniquement) :	
<input type="checkbox"/> Employeur : _____	
<input type="checkbox"/> Organisme susceptible de prendre en charge le coût de la formation (<i>citez lequel</i>) : _____	
<input type="checkbox"/> Prise en charge personnelle	

TITRE D'INSCRIPTION : cocher la ou les cases correspondantes et penser à joindre les pièces justificatives	
<input type="checkbox"/> Titulaires du baccalauréat : indiquez la série du Bac _____ et l'année d'obtention _____	
<input type="checkbox"/> Candidat inscrit en préparation aux concours paramédicaux : précisez l'organisme _____	
<input type="checkbox"/> Titulaire d'un titre admis en dispense du baccalauréat (arrêté du 25/08/69 modifié ou du décret n° 81-1221 du 31/12/1981)	
<input type="checkbox"/> Titulaire d'un examen d'aptitude pour l'admission à la formation	
<input type="checkbox"/> Titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires ou ayant satisfait à un examen spécial d'entrée à l'université	
<input type="checkbox"/> Candidat justifiant d'une activité professionnelle de 5 ans	
<input type="checkbox"/> Titulaire d'un Diplôme de manipulateur obtenu en dehors d'un Etat membre de l'Union Européenne	

Je soussigné(e) : _____, atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus et certifie avoir pris connaissance des modalités de sélection et accepte sans réserve le règlement des épreuves d'admission.

Fait à _____, le : ____ / ____ / ____

NOM et Signature du candidat.



IFMEM

CHU de Caen

Avenue de la Côte de Nacre

CS 30001

14 033 CAEN CEDEX 9

Secrétariat scolarité IFMEM : 02.31.56.83.28

Secrétariat accueil du PFRS : 02 31 56 82 00

ATTENTION,

situation géographique différente de l'adresse postale

Situation géographique :

Pôle de Formation et de Recherche en Santé,

2 rue des Rochambelles

14000 Caen